

Éducation civique



Sous la direction de **Vincent Adoumié**

Agrégé d'histoire

Agrégé de géographie

Lycée Dumont-d'Urville, Toulon (83)

Romain Agnel

Certifié d'histoire-géographie

Collège Jean-Giono, Manosque (04)

Laurent Bonnet

Agrégé d'histoire-géographie

Collège Les-Bartavelles, Marseille (13)

Caroline de Hugo

Journaliste

hachette
ÉDUCATION

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ

(environ 30 % du temps consacré à l'éducation civique)

CONNAISSANCES

Thème 1 - Différents mais égaux, égalité de droit et discriminations.

Même s'il existe des différences entre les individus et une grande diversité culturelle entre les groupes humains, nous appartenons à la même humanité. Assimiler les différences de cultures à des différences de nature conduit à la discrimination et au racisme.

Thème 2 - Les identités multiples de la personne.

L'identité légale permet d'identifier et de reconnaître la personne.

L'identité personnelle est riche d'autres aspects : familiaux, culturels, religieux, professionnels... Elle se construit par des choix.

DÉMARCHES

L'étude d'un exemple de discrimination et de racisme appuyé sur un texte littéraire ou un fait d'actualité permet de les définir et de montrer leurs conséquences pour ceux qui en sont victimes.

On s'appuie sur des exemples de figures littéraires ou sur l'expérience et les représentations des élèves pour montrer que l'identité est à la fois singulière, multiple et partagée.

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION

(environ 40 % du temps consacré à l'éducation civique)

CONNAISSANCES

Thème 1 - L'égalité : un principe républicain.

L'égalité est un principe fondamental de la République. Elle est le résultat de conquêtes historiques progressives et s'inscrit dans la loi.

ISBN : 978-2-01-125620-1

© Hachette Livre 2010, 43 quai de Grenelle, 75 905 Paris cedex 15
www.hachette-education.com

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les « analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins 75 006 Paris), constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

1	Des êtres humains, une seule humanité	5
	Analyse de situation	
	Le racisme dans l'histoire : <i>La Case de l'oncle Tom</i>	6
	Analyse de situation	
	Racisme et discrimination dans le monde du travail	8
	Analyse de situation	
	Vivre avec un handicap	10
	Leçon 1	
	Les formes de discrimination et de racisme	12
	Analyse de situation	
	Quelles sont les identités de Lilian Thuram ?	14
	Leçon 2	
	Les identités multiples de la personne	16
	Exercices	18
	Débat	
	Y a-t-il des discriminations dans mon collège ?	20

2	L'égalité, un principe républicain	21
	Analyse de situation	
	L'impôt sur le revenu	22
	Analyse de situation	
	La Sécurité sociale	24
	Leçon 1	
	L'égalité, une conquête inscrite dans la loi	26
	Exercices	28
	Débat	
	Comment maintenir l'égalité entre les élèves au collège ? ...	30



Documents de références

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (art. 1, 2 et 3)	p. 6
Code pénal (art. 225-2)	p. 8
Code pénal (art. 225-1) / Loi n° 72-546 du 1 ^{er} juillet 1972 dite Loi Pléven (art. 1 à 3)	p. 12
Loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 /	
Code civil (art. 60, 61)	p. 16
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (art. 1)	p. 26
Préambule de la Constitution de 1946 (alinéas 3, 10 et 11)	p. 26
Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 1 et 7)	p. 26

3	La réduction des inégalités	31
Analyse de situation	L'inégalité entre garçons et filles à l'école	32
Analyse de situation	La parité homme/femme en politique	34
Analyse de situation	Le rôle de la HALDE	36
Leçon 1	Les pouvoirs publics face aux inégalités et aux discriminations	38
Analyse de situation	Faire son service civil avec Unis-Cité	40
Leçon 2	L'engagement citoyen contre les inégalités et les discriminations	42
Exercices	44
Débat	Comment agir contre les discriminations dans mon collège ?	46

4	La sécurité et les risques majeurs	47
Analyse de situation	Un collège en zone inondable	48
Leçon 1	Les risques majeurs	50
Analyse de situation	La prévention autour du site industriel de Feyzin en France	52
Analyse de situation	La prévention des séismes au Japon	54
Leçon 2	La prévention des risques majeurs	56
Exercices	58
Débat	Comment prévenir les risques majeurs dans votre collège ?	60

5	Une action solidaire : l'association Vidjaya au Bénin	61
----------	--	-----------



Documents de références

Code civil (Art 311-21 -1 et 311- 23)	p. 38
Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 1 et 7)	p. 42
PPRT de Feyzin	p. 52
PPRN de la préfecture de Charente-Maritime	p. 53

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION

CONNAISSANCES

Thème 2 - Responsabilité collective et individuelle dans la réduction des inégalités.

Les inégalités et les discriminations sont combattues par des actions qui engagent les citoyens individuellement et collectivement.

Les politiques visant à lutter contre les inégalités et les discriminations font l'objet de débats entre les citoyens, entre les mouvements politiques et sociaux.

DÉMARCHES

L'étude est centrée sur le rôle de la redistribution dans la réduction des inégalités. La fonction de la fiscalité et de la protection sociale est explicitée à partir d'exemples : progressivité de l'impôt sur le revenu, principes de la sécurité sociale. Le principe de contribution est un aspect décisif de la responsabilité individuelle.

Le problème de l'égalité entre les femmes et les hommes aujourd'hui est pris en exemple.

Les exemples d'un service public et d'une action associative complètent l'étude.

III - LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES MAJEURS

(environ 20 % du temps consacré à l'éducation civique)

CONNAISSANCES

La notion de risque majeur est étudiée en liaison avec le programme de géographie.

L'État et les collectivités territoriales organisent la protection contre les risques majeurs et assurent la sécurité sur le territoire national.

La sécurité collective requiert la participation de chacun.

DÉMARCHES

Dans le cadre du collège, l'élève est initié aux règles essentielles de sécurité, en fonction des risques liés à sa localisation. D'autres exemples précis pris dans l'actualité, sur le territoire national et dans le monde complètent l'étude.

IV - AU CHOIX : UNE ACTION SOLIDAIRE

(environ 10 % du temps consacré à l'éducation civique)

Les élèves découvrent ce qu'est une action collective à finalité de solidarité, par une étude de cas ou par la mise en œuvre d'un projet, par exemple dans le cadre du développement durable.

L'investissement personnel passe par une prise de contact avec des acteurs associatifs, des relais extérieurs impliqués dans des actions concrètes.

L'objectif est d'initier les élèves à la prise de responsabilité dans un groupe, pratiquer l'échange d'idées et leur mise en application concrète par des démarches adéquates autour de thèmes adaptés à l'environnement des élèves.